

AA Développement
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1227, Rue de la Valsière – La Tuilerie
34790 GRABELS

En cours d'immatriculation au RCS de MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 17 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 17 Mars,
A 14 heures,

La SAS AUDILINK, société par actions simplifiée, au capital de 25.000 euros, dont le siège social est au 2, Rue Arnaud de Villeneuve – 66330 CABESTANY, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 881.504.708., représentée par sa Présidente la société L&B AUDITION, elle-même représentée par son cogérant Monsieur Antoine LORENZI ;

Agissant en qualité d'associée unique de la société par actions simplifiée AA Développement au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 1227, Rue de la Valsière – La Tuilerie – 34790 GRABELS, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date à GRABELS le 17 Mars 2026.

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée :

. **La société EURLEC**, société à responsabilité limitée, au capital de 300.000 euros, dont le siège social est au 3, Avenue de la Côte Vermeille – 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 753.057.710. ;

. Conformément aux dispositions des statuts, **la Société EURLEC** dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et pour la représenter à l'égard des tiers.

. Monsieur Emmanuel CORONES, au nom de la **société EURLEC** qu'il représente, accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La société EURLEC percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

P/ L'associée unique
Antoine LORENZ

P/ La Directrice Générale
Emmanuel CORONES

Signé par antoine LORENZI
Le 17 mars 2026

Signé par Emmanuel CORONES
Le 17 mars 2026

Signed with doc_x6EB
Universign tx_aZA4W6WPXqWQ

Signed with doc_x6EB
Universign tx_aZA4W6WPXqWQ